



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE L'HÉRAULT du 28 mars 2024

Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp 34

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et messieurs les membres de la commission administrative paritaire départementale,

Conditions de travail qui se dégradent, inclusion scolaire sans moyens adéquats, manque structurel de remplacement, droits à la mobilité professionnelle ou géographique réduits à peau de chagrin, importation d'une culture managériale issue du privé, accumulation d'injonctions pédagogiques, empilement des tâches administratives... La FSU-SNUipp est engagée dans une campagne pour dénoncer la dégradation des conditions de travail des personnels des écoles et le manque de moyens. En novembre, la FSU-SNUipp 34 a déposé une alerte sociale sur ce sujet de manière simultanée avec toutes les autres sections départementales de la FSU-SNUipp de métropole et d'outre-mer.

La FSU-SNUipp a aussi mis en place une plateforme intitulée "j'alerte" pour recueillir les témoignages des collègues (professeur d'école, AESH, psychologue,...). A ce jour, un tiers des témoignages concerne la souffrance liée au manque de moyens pour l'école inclusive, un autre tiers concerne la fatigue liée à la charge mentale professionnelle.

Tout cela explique l'état d'esprit dans lequel se trouvent nos collègues qui ont répondu largement présents lors des journées de grèves des 1^{er} et 8 février et du 19 mars.

Et pourtant, malgré les alertes de la profession, le gouvernement reste sourd.

La succession de trois ministres différents en à peine 6 mois depuis septembre 2023, les mesures rétrogrades du "Choc des savoirs", les suppressions massives de postes et les annonces de coupes budgétaires par décret (582 millions retirés à l'Éducation nationale), font la démonstration du peu d'ambition et du mépris que porte l'exécutif pour le service public d'éducation, alors que nous manquons de moyens pour faire tourner nos institutions publiques, pour faire réussir nos élèves, alors que nous manquons de moyens pour les plus vulnérables d'entre eux, puisque c'est le projet de l'école inclusive qui paye le prix fort de l'austérité budgétaire.

Le « Choc des savoirs », annoncé par le ministre Attal, constitue en effet une remise en cause fondamentale de la professionnalité enseignante tout en participant d'une aggravation du tri social des élèves. Lors du Conseil supérieur de l'éducation du 8 février 2024, jour du remaniement ministériel, l'ensemble de la communauté éducative a voté contre les décrets « Choc des savoirs ». Enseignants, parents d'élèves, personnels de direction, corps d'inspection... l'ensemble de la communauté éducative s'y oppose.

Et pourtant... Les élèves issues des classes populaires vont être de nouveau les victimes de ce train de réformes mettant en place une école du tri social. Gabriel Attal renonce explicitement à l'élévation générale du niveau et la démocratisation des savoirs comme de la réussite scolaire pour toutes et tous.

Malgré la loi de transformation de la Fonction publique, que nous continuons à dénoncer, et qui réduit fortement le champ d'intervention des commissions paritaires, les élu·es de la FSU-SNUipp 34 continueront à suivre comme boussole, l'application de l'équité et de la transparence dans les opérations administratives.

Les droits des personnels sont de plus en plus rognés, entre les mutations devenant quasi-impossibles, les restrictions des droits aux temps partiels, aux disponibilités, aux

détachements... La perte d'attractivité de notre métier ne se résoudra pas en rabotant les droits des personnels en poste, au contraire, et nous le voyons tous les jours par l'augmentation du nombre de demandes de ruptures conventionnelles et de démissions. La question des promotions est intimement liée à celle de l'attractivité. La FSU-SNUipp continuera, tant qu'il le faudra, à rappeler son opposition à l'avancement au mérite. La position de fonctionnaire doit permettre à nos collègues de se concentrer sur leur cœur de métier et non d'espérer obtenir un avis « Excellent ».

Les nouvelles règles que veulent instaurer les ministres de l'Éducation nationale et de la Fonction publique concernant la rémunération des agents et agentes ne vont d'ailleurs pas dans le bon sens. Nous dénonçons le passage à la Classe Exceptionnelle qui se fera désormais sans barème mais au choix de l'IEN et de la DASEN, dans l'opacité la plus totale.

Nos collègues ne sont pas dans l'attente d'une reconnaissance de leur soit-disant mérite, mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement de leur travail et qui soit prise en compte pour le calcul de leur pension ; d'autant plus dans un contexte d'inflation encore soutenue, inflation qui n'a pas été contrée par les maigres revalorisations salariales de juillet 2023 et janvier 2024.

Par ailleurs, nous apprenons cette semaine que suite à une décision du tribunal administratif de Montpellier, les lignes directrices de gestion académique mobilité vont être modifiées. Ainsi, les dispositifs dédoublés en REP et REP+ ne seront plus considérés comme des postes spécifiques et tous les PE pourront les demander au mouvement. La FSU-SNUipp 34 se réjouit de la disparition de ces PEP, mais à une semaine de l'ouverture du serveur mouvement, ce changement soulève plusieurs questions :

Sur le serveur du mouvement, les postes vont-ils apparaître avec le même intitulé qu'avant (CP dédoublé/CE1 dédoublé) ?

Quel impact ces modifications de dernière minute vont avoir sur le mouvement des personnels de l'Hérault, notamment lorsqu'un PE a été victime d'une fermeture de poste dédoublé au CDEN 2024 ?

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les demandes de Congés de formation professionnelle de nos collègues et plus particulièrement, celles et ceux qui ont essuyé trois refus ou plus. Les collègues obtiennent tardivement une réponse et n'ont qu'une information partielle sur le motif de leur refus. Elles et ils en sont réduits à formuler une demande de recours qui aboutit rarement. Une fois de plus, nous ne pouvons que déplorer les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique qui réduit le paritarisme à sa portion congrue et ne permet pas de garantir la transparence des opérations.

Merci de votre attention
Les représentant·es de la FSU-SNUipp 34